

<http://www.degustezavecnous.fr/>

Si vous souhaitez obtenir des informations sur ce site, merci d'adresser un email à contact@degustezavecnous.fr

ARTICLE 1 - Société organisatrice

La société ATNETPLANET, S.A.R.L. au Capital de 19 825 Euros immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 443 470 356, dont le siège social est 7-13 Bd Paul-Emile Victor 92200 Neuilly-sur-Seine, propose sur le site Internet <http://www.degustezavecnous.fr/>, un jeu gratuit sans obligation d'achat qui débutera le 18/11/2009, et se terminera le 30/11/2009 à minuit. - (date et heure françaises de connexion faisant foi).

ATNETPLANET garantit aux participants la réalité des gains proposés, son entière impartialité quant au déroulement du jeu, et la préservation, dans la limite de ses moyens, d'une stricte égalité des chances entre tous les participants, un jeu dont la participation est gratuite et sans obligation d'achat.

ARTICLE 2 - Participation

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne physique, majeure (ou mineure à condition de disposer de l'autorisation parentale), domiciliée en France métropolitaine (hors Corse et DOM TOM) à l'exception des collaborateurs de la société organisatrice du concours et des membres de leur famille ainsi que des collaborateurs de la société prestataire de service responsable du site.

La participation est limitée à une par foyer (même nom, même adresse ou même nom même adresse e-mail).

La société organisatrice se réserve le droit d'annuler les participations de quiconque se serait enregistré plusieurs fois sous différentes identités ou en fournissant des renseignements inexacts. Notamment, si un participant a envoyé plusieurs bulletins d'inscription, ceux-ci seront considérés comme nuls.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, domicile et numéros de téléphone (mobile y compris).

Pour ce faire, la société organisatrice se réserve le droit, ce que tout participant accepte, de requérir la communication d'une copie des documents attestant de ces éléments. Toutes informations inexacts ou mensongères entraîneront la disqualification du participant.

Toute inscription incomplète, illisible ou reçue après la date et l'heure limite de participation (date et heure de réception de l'inscription sur le site faisant foi), ou ne remplissant pas les conditions du présent règlement, sera considérée comme nulle.

La participation au jeu se fait exclusivement par Internet selon les modalités décrites à l'article 3 ci-après. Toute participation sur papier libre ou toute autre forme est exclue.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de concours proposé, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant les gagnants et les lots qui leur sont attribués. La société ATNETPLANET se réserve le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les participants, notamment par voie de justice ou tout autre moyen à sa convenance.

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité ainsi que des textes légaux en vigueur applicables en France.

ARTICLE 3 - Modalités de participation

Pour participer au concours, il convient de suivre les étapes suivantes :

1. Le participant devra visionner la vidéo proposée depuis la page d'accueil du site <http://www.degustezavecnous.fr> et indiquer quel est le vin dégusté par nos 2 journalistes parmi la liste proposée. Puis avant de valider sa réponse, il renseignera son adresse email.
2. Pour prétendre aux supers lots, le participant devra donner 4 bonnes réponses aux 4 épreuves qui se renouvellent tous les 4 jours.

ARTICLE 4 - Détermination des gagnants

Les gagnants sont déterminés par tirage au sort après avoir fourni la ou les bonne(s) réponse(s).

Les lots correspondants, tels que décrits à l'ARTICLE 5 ci-dessous, sont présentés dans le site la liste est également consultable dans le règlement déposé chez huissier de justice, sur simple demande adressée à la société organisatrice.

La Liste définitives des gagnants sera affichée après contrôle de la validité de la participation des internautes gagnants.

ARTICLE 5 - DETERMINATION ET REMISE DES LOTS

Les gagnants désignés selon les modalités définies à l'ARTICLE 4 se verront remettre l'un des lots suivants :

Le tirage au sort pour la 1^{ère} vidéo parmi les participants ayant donné la bonne réponse :

- **2 places pour le Master Class « L'art du Vieillissement des petits villages » de Louis Jadot qui se déroulera le vendredi 4 décembre à 12h00 sur le Salon du Grand Tasting 2009, au Carrousel du Louvre. Chaque place est accompagnée d'une entrée au Grand Tasting 2009. Valeur commerciale unitaire du lot : 30 € TTC.**

Présenté par : Jacques Lardière

Comment nos "petits" villages se libèrent et gagnent en noblesse au fil du vieillissement et de la "digestion" de notre terroir bourguignon

Crus présentés :

- Saint-Aubin sur Gamay blanc 1996 et 2006
- Auxey-Duresses blanc 1993 et 2007
- Savigny-les-Beaune blanc 1986 et 2006

- **1 place pour l'Atelier Gourmet « Christophe Duguin (Le Chapeau rouge) et Pierre et Bertrand Couly » qui se déroulera le vendredi 4 décembre de 14h00 à 14h45 sur le Salon du Grand Tasting 2009, au Carrousel du Louvre. Chaque place est accompagnée d'une entrée au Grand Tasting 2009. Valeur commerciale unitaire du lot : 30 € TTC.**

Roulade de lièvre au foie gras ; Matelotte d'anguille de loire.

- **1 place pour l'Atelier Gourmet « Gilles Chesneau (Chiberta) et Jean-Luc Aergarter (Maison Aergarter) » qui se déroulera le vendredi 4 décembre de 16h00 à 16h45 sur le Salon du Grand Tasting 2009, au Carrousel du Louvre. Chaque place est accompagnée d'une entrée au Grand Tasting 2009. Valeur commerciale unitaire du lot : 30 € TTC.**

Foie Gras de Canard Poêlé et gaufres aux épices, jus de cassis.

- **1 bouteille surprise. Produit hors commerce.**

Le tirage au sort pour la 2^{ème} vidéo parmi les participants ayant donné la bonne réponse :

- **2 places pour le Master Class « L'assemblage chez Bollinger » qui se déroulera le vendredi 4 décembre à 15h00 sur le Salon du Grand Tasting 2009, au Carrousel du Louvre. Chaque place est accompagnée d'une entrée au Grand Tasting 2009. Valeur commerciale unitaire du lot : 30 € TTC.**

Présenté par : Mathieu Kauffmann

Crus présentés :

- Vin clair pinot noir 2008 (vinifié cuve)
 - Vin clair pinot noir 2008 (vinifié en fût)
 - Magnum de réserve pinot noir 1990
 - Assemblage Spécial Cuvée vin clair (tirage 2009)
 - Spécial cuvée Champagne (tirage 2006)
 - Grande année 2000
- **1 place pour l'Atelier Gourmet « Denis Hervier, avec Erwan Faiveley, Eric Vigean (Maître artisan), Nicolas Isnard (Auberge de la Charme), Jean-Pierre Billoux (Le Pré aux Clers) et Domaine Faiveley » qui se déroulera le vendredi 4 décembre de 19h00 à 19h45 sur le Salon du Grand Tasting 2009, au Carrousel du Louvre. Chaque place est accompagnée d'une entrée au Grand Tasting 2009. Valeur commerciale unitaire du lot : 30 € TTC.**

Escabèche d'escargots ; Truffes de Bourgogne et Huiles Vigean.

- **1 place pour l'Atelier Gourmet « Pascal Bataillé et Jean-Pierre Meslier » qui se déroulera le vendredi 4 décembre de 11h00 à 11h45 sur le Salon du Grand Tasting 2009, au Carrousel du Louvre. Chaque place est accompagnée d'une entrée au Grand Tasting 2009. Valeur commerciale unitaire du lot : 30 € TTC.**

Velouté de tarbais, gelée de crabes du bassin, piquillios et pluma de patas negras croustillante; Vol-au-vent de coquillages juste cuit quelques graines de vanille, sabayon d'oursin.

- **1 bouteille surprise. Produit hors commerce.**

Le tirage au sort pour la 3^{ème} vidéo parmi les participants ayant donné la bonne réponse :

- **2 places pour le Master Class « Quelques Grands Bordeaux abordables » qui se déroulera le vendredi 4 décembre à 19h00 sur le Salon du Grand Tasting 2009, au Carrousel du Louvre. Chaque place est accompagnée d'une entrée au Grand Tasting 2009. Valeur commerciale unitaire du lot : 30 € TTC.**

Présenté par : Eric Perrin, Ludovic David, Edouard Labruyère, Claire Thomas

Crus présentés :

- Château Carbonnieux 2007
- Château Cantemerle 2007
- Château Marquis de Terme 2007
- Château Soutard 2007
- Château Talbot 2007
- Château Haut-Corbin 2007
- Château Rouget 2007

- **1 place pour l'Atelier Gourmet « Bertrand Guénéron (Au Basco) et Karim Nasser » qui se déroulera le vendredi 4 décembre de 14h00 à 14h45 sur le Salon du Grand Tasting 2009, au Carrousel du Louvre. Chaque place est accompagnée d'une entrée au Grand Tasting 2009. Valeur commerciale unitaire du lot : 30 € TTC.**

Epaule d'agneau confite.

- **1 place pour l'Atelier Gourmet « Eddy Riotto (Mori Venice Bar) et Cascina Veneria, Marchesi di Gresy et Sottimano (Vins Piémontais) » qui se déroulera le vendredi 4 décembre de 15h00 à 15h45 sur le Salon du Grand Tasting 2009, au Carrousel du Louvre. Chaque place est accompagnée d'une entrée au Grand Tasting 2009. Valeur commerciale unitaire du lot : 30 € TTC.**

Risotto et des Vins Piémontais

- **1 bouteille surprise. Produit hors commerce.**

Le tirage au sort pour la 4^{ème} vidéo parmi les participants ayant donné la bonne réponse :

- **2 places pour le Master Class « Délice du Sauternes (2006) » qui se déroulera le samedi 5 décembre à 19h00 sur le Salon du Grand Tasting 2009, au Carrousel du Louvre. Chaque place est accompagnée d'une entrée au Grand Tasting 2009. Valeur commerciale unitaire du lot : 30 € TTC.**

Présenté par : Bérénice Lurton, Philippe Baly, Martine Langlais Pauly, Eric Larramona, Pierre Mondegut

Crus présentés :

- Château Climens 2006
- Château Coutet 2006
- Clos Haut Peyraguey 2006
- Château Lafaurie Peyraguey 2006
- Château Suduiraut 2006

- **1 place pour l'Atelier Gourmet « Arnaud Bradol (Les Fines Gueules) et Lise Latrille (Château Prieuré Lichine) » qui se déroulera le vendredi 4 décembre de 16h00 à 16h45 sur le Salon du Grand Tasting 2009, au Carrousel du Louvre. Chaque place est accompagnée d'une entrée au Grand Tasting 2009. Valeur commerciale unitaire du lot : 30 € TTC.**

Carpaccio de veau sous la mère, huile d'olive de Sicile et parmigiano 36 mois;
Tartare de limousine au couteau, pesto léger et grenailles.

- **1 place pour l'Atelier Gourmet « Alexis Pelissou (Le Gindreau) et Jérôme Conche (Maison Rigal) » qui se déroulera le vendredi 4 décembre de 17h00 à 17h45 sur le Salon du Grand Tasting 2009, au Carrousel du Louvre. Chaque place est accompagnée d'une entrée au Grand Tasting 2009. Valeur commerciale unitaire du lot : 30 € TTC.**

- **1 bouteille surprise. Produit hors commerce.**

Le tirage au sort pour les participants qui auront donné les 4 bonnes réponses au 4 vidéos :

- **1 place pour le Master Class de Prestige « Véga Sicilia / Château Grillet » qui se déroulera le vendredi 4 décembre de 18h00 à 19h00 sur le Salon du Grand Tasting 2009, au Carrousel du Louvre. Chaque place est accompagnée d'une entrée au Grand Tasting 2009. Valeur commerciale unitaire du lot : 60 € TTC.**

Crus présentés :

- Valbuena 5° Cosecha 2005
- Vega Sicilia Unico Cosecha 1995
- Château Grillet 2006 et 2001

- **1 place pour le Master Class de Prestige « Les 2 grands vins du Château Palmer, deux vins de légende. » qui se déroulera le samedi 5 décembre de 13h00 à 14h00 sur le Salon du Grand Tasting 2009, au Carrousel du Louvre. Chaque place est accompagnée d'une entrée au Grand Tasting 2009. Valeur commerciale unitaire du lot : 60 € TTC.**

Crus présentés :

- Alter Ego 2005
- Château Palmer 2005
- Alter Ego 2000
- Château Palmer 2000

- **1 place pour le Master Class de Prestige « Les cuvées Comtes de Champagne Taittinger » qui se déroulera le samedi 5 décembre de 14h00 à 15h00 sur le Salon du Grand Tasting 2009, au Carrousel du Louvre. Chaque place est accompagnée d'une entrée au Grand Tasting 2009. Valeur commerciale unitaire du lot : 60 € TTC.**

Crus présentés :

- Comtes de Champagne Blanc de Blanc 1989
- Comtes de Champagne Blanc de Blanc 1995
- Comtes de Champagne Blanc de Blanc 1998
- Comtes de Champagne Blanc de Blanc 1999

- **1 place pour le Master Class de Prestige « Clos de Vougeot et Clos de Tart, deux grands crus de la Côte de Nuits » qui se déroulera le samedi 5 décembre de 15h00 à 16h00 sur le Salon du Grand Tasting 2009, au Carrousel du Louvre. Chaque place est accompagnée d'une entrée au Grand Tasting 2009. Valeur commerciale unitaire du lot : 60 € TTC.**

Crus présentés :

- Clos de Tart 2007
- Clos de Tart 2002
- Clos Vougeot 2000
- Clos Vougeot 1999

- **1 place pour le Master Class de Prestige « Clos Les Crus Classés de Graves » qui se déroulera le samedi 5 décembre de 16h00 à 17h00 sur le Salon du Grand Tasting 2009, au Carrousel du Louvre. Chaque place est accompagnée d'une entrée au Grand Tasting 2009. Valeur commerciale unitaire du lot : 60 € TTC.**

Crus présentés :

- Château Smith Haut-Lafitte 2002
- Château Haut Bailly 2002
- Château Malartic Lagravière 2002
- Château Pape-Clément 2002
- Château Haut-Brion 2002
- Domaine de chevalier blanc 2002

<p>Le gagnant devra s'assurer d'avoir correctement renseigné son profil de joueur. Il veillera à renseigner un numéro de téléphone où il sera facilement joignable.</p>

La Liste définitives des gagnants sera affichée après contrôle de la validité de la participation des internautes gagnants.

La liste des gagnants sera disponible à l'adresse Internet suivante <http://www.degustezavecnous.fr/>.

Les gagnants des dotations recevront un email avec un code unique qu'ils devront éditer et présenter à l'entrée du Salon Grand Tasting 2009 au Carrousel du Louvre. Ils se verront alors remettre leur(s) entrée(s).

En cas d'adresse erronée des gagnants les lots seront considérés comme perdus et ne seront pas remis en jeu. Il ne pourra en aucun cas être demandé la contre-valeur des lots en espèces ou sous toute autre forme.

Si les circonstances l'exigent, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots par d'autres dotations de valeur équivalente.

ARTICLE 6 - Nom et image

Les gagnants autorisent la société organisatrice à citer leur nom, prénoms, coordonnées et à diffuser leur photographie à l'occasion de toute campagne publicitaire ou promotionnelle liée au présent jeu sur tout support, sans que les gagnants puissent prétendre à une rémunération autre que le lot remporté ou à toute autre contrepartie.

Toutefois, les personnes ne voulant pas que leur nom ou leur image soit diffusé doivent le faire savoir à ATNETPLANET par e-mail au moment de leur participation, ou par courrier recommandé avec accusé de réception envoyé à l'adresse mentionnée à l'article 1.

ARTICLE 7 - Responsabilité

La participation au concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, ATNETPLANET ni les sociétés pour le compte desquelles le présent jeu est organisé ne sauraient en aucune circonstance être tenue pour responsable, sans que cette liste soit limitative :

- Du contenu des services consultés sur le site et, de manière générale, de toute information et/ou donnée diffusée sur les services consultés sur le site,
- De la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet,
- De tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du concours,
- De la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication,
- De la perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de la perte de toute donnée,
- Des problèmes d'acheminement,
- Du fonctionnement de tout logiciel,
- Des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique,
- De tout dommage causé à l'ordinateur d'un joueur,
- De toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un joueur.

Il est précisé que ATNETPLANET ni les sociétés pour le compte desquelles le présent jeu est organisé ne peuvent être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une

interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site. Il appartient à tout joueur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation des internautes au concours se fait sous leur entière responsabilité.

La responsabilité de ATNETPLANET ni les sociétés pour le compte desquelles le présent jeu est organisé ne sauraient être engagée, d'une façon générale, en cas de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté.

ATNETPLANET se réserve dans tous les cas la possibilité de modifier toute date et/ou heure annoncées, avec effet dès l'annonce de cette information en ligne sur le site.

Les éventuels avenants qui seraient publiés pendant le concours par annonce en ligne sur le site, seront considérés comme des annexes au règlement. Ils seront annexés au règlement déposé chez huissier.

ARTICLE 8 - Litiges

Le présent règlement est soumis à la législation française.

Tout litige qui ne pourra être réglé amiablement sera soumis aux tribunaux français compétents.

La société organisatrice se réserve le droit d'apporter toute modification au présent jeu, et même de l'annuler, si les circonstances l'exigeaient, et notamment s'il apparaissait que des fraudes étaient intervenues sous quelque forme que ce soit, de manière informatique ou autre dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants.

Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

ARTICLE 9 - Convention de preuve

Il est convenu que, excepté dans le cas d'erreur manifeste, ATNETPLANET pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tel que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par ATNETPLANET, notamment dans ses systèmes d'information.

Les joueurs s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve.

Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par ATNETPLANET dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

ARTICLE 10 - Données à caractère personnel

Conformément à la loi Informatique et Liberté (CNIL) n° 78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant en écrivant à l'adresse de la société organisatrice ATNETPLANET mentionnée à l'article 1.

ARTICLE 11 - Droits de propriété littéraire et artistique

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu sont strictement interdites.

Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

ARTICLE 12 - Remboursement des frais de participation au jeu-concours

Pour les Membres accédant au site <http://www.degustezavecnous.fr/>, à partir de la France métropolitaine via un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée selon le temps passé - c'est-à-dire hors abonnements câble ou ADSL et forfaits incluant ou offrant les coûts de communication - les coûts de connexion au site engagés pour la participation au jeu-concours seront remboursés aux participants en faisant la demande expresse, sur présentation ou indication :

- de leurs coordonnées
- de leur pseudo,
- d'une copie de la première page de leur contrat d'accès à Internet, indiquant notamment leur identité, le nom de leur fournisseur d'accès et la description du forfait,
- d'une copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique, en précisant manuellement les dates et heures d'entrée et de sortie du jeu-concours proposé sur le site <http://www.degustezavecnous.fr/>,
- d'un RIB ou RIP.

La demande de remboursement doit être effectuée dans un délai maximum d'un mois après réception de la facture téléphonique. Il ne sera effectué qu'un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse).

Toute demande de remboursement des frais de participation au Jeu-concours sera adressée par courrier à :

ATNETPLANET, Service New Media,
7-13 Bd Paul-Émile Victor
92200 Neuilly-sur-Seine
FRANCE.

Les frais postaux engagés pour la demande de remboursement des coûts de participation seront remboursés au tarif lent en vigueur, soit 0,41 euros TTC, sur simple demande indiquée dans le même courrier.

ARTICLE 13 : Dépôt du règlement

Le présent règlement général est déposé auprès de la SCP Simonin - Le Marec - Guerrier, Huissiers de Justice Associés, 54, rue de Taitbout 75009 Paris, à laquelle est confié le contrôle du bon déroulement de sa mise en oeuvre. Il est accessible sur le site <http://www.degustezavecnous.fr/>, sera adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande par courrier adressé à :

ATNETPLANET, Service New Media,
7-13 Bd Paul-Émile Victor
92200 Neuilly-sur-Seine
FRANCE.

Le timbre utilisé pour expédier cette demande sera remboursé sur simple demande au tarif lent en vigueur.